



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Coaticook, le 20 janvier 2010

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la session ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 20 janvier 2010 à la salle multifonctionnelle de la susdite MRC.

Sont présents :

Réjean Masson	préfet	Martinville (M)
Ghislaine Leblond	mairesse	Barnston-Ouest (M)
Bertrand Lamoureux	maire	Coaticook (V)
Fernand Veilleux	maire	Compton (M)
Réal Ouimette	maire	Dixville (M)
Richard Belleville	maire	East Hereford (M)
Gaby Côté	conseiller	Martinville (M)
Lucie Tremblay	mairesse	Saint-Herménégilde (M)
Jacques Madore	maire	Saint-Malo (M)
Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)
Linda Ouellet	mairesse	Sainte-Edwidge-de Clifton (C)
Guy Lefebvre	maire	Stanstead-Est (M)
Gladys Bruun	mairesse	Waterville (V)

Aucune absence.

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

3.0 ORDRE DU JOUR

4.0 PROCÈS-VERBAUX

- 4.1 Approbation de la session ordinaire du 25 novembre 2009
- 4.2 Suivi des procès-verbaux

5.0 TRÉSORERIE

- 5.1 Paiement des comptes
 - 5.1.1 Comptes payés
 - 5.1.2 Comptes à payer
- 5.2 Direction générale - Rapports sur la délégation d'autorisation des dépenses (novembre et décembre 2009)
- 5.3 Programmes d'amélioration de l'habitat - Autorisation à déboursier
- 5.4 Centre local de développement - Versement de la contribution financière 2010
- 5.5 FQM - Cotisation annuelle
- 5.6 Location de conteneur pour le Poste de police
- 5.7 Versement de la compensation pour la collecte des matières recyclables - Recyc-Québec
- 5.8 Proposition de renouvellement du contrat d'entretien ménager - Poste de la SQ
- 5.9 Nouveau bail - X-Trem Propre ML Inc



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 5.10 Québec en forme – Autorisations
- 5.11 Vins et Fromages – Exposition de la Vallée de la Coaticook
- 5.12 Vérification comptable – Facturation progressive
- 5.13 Cours d'eau
 - 5.13.1 Règlement 2-265 – Coût de revégétalisation des berges
 - 5.13.2 Compte à recevoir – Annulation
 - 5.13.3 Correction de la résolution CM2008-06-214
 - 5.13.4 Travaux de cours d'eau à Compton - Dépenses

- 6.0 AMÉNAGEMENT - DÉVELOPPEMENT - ENVIRONNEMENT**
 - 6.1 Ville de Coaticook – Avis de conformité – Règlement 6-1-24
 - 6.2 Document indiquant la nature des modifications à être apportées aux règlements d'urbanisme des municipalités de la MRC de Coaticook suite à l'entrée en vigueur du règlement 6-23.21
 - 6.3 Demande d'avis au ministre en vertu de l'article 50 de la LAU

- 7.0 AVIS DE MOTION**
 - 7.1 Règlement modifiant le règlement 6-23 concernant le Schéma d'aménagement révisé sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook **et dispense de lecture**
 - 7.2 Règlement d'emprunt en attente de la subvention du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de 899 481 \$

- 8.0 RÈGLEMENTS**
 - 8.1 Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «I» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2010 et de leur paiement par les municipalités locales
 - 8.2 Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «II» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2010 et de leur paiement par les municipalités locales
 - 8.3 Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «III» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2010 et de leur paiement par les municipalités locales
 - 8.4 Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «IV» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2010 et de leur paiement par les municipalités locales
 - 8.5 Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «V» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2010 et de leur paiement par les municipalités locales
 - 8.6 Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «VI» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2010 et de leur paiement par les municipalités locales
 - 8.7 Règlement déléguant à la direction générale le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2010



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 8.8 Projet de règlement modifiant le règlement 6-23 concernant le Schéma d'aménagement révisé sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook

9.0 AUTRES AFFAIRES

- 9.1 Déclaration d'intérêts pécuniaires
9.2 Entente de partenariat – Conseil Sport Loisir de l'Estrie
9.3 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles - Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke
9.4 Schéma de couverture de risques en incendie – Suivi
9.5 Québec en forme – Délégation – Ressource humaine
9.6 Comité de gestion de l'eau – Remplacement d'un membre
9.7 Municipalité de Barnston-Ouest – Maintien du service en milieu rural
9.8 Approbation du règlement d'emprunt n° 10 de la Régie de tri
9.9 Service d'aide domestique – Actualisation du programme
9.10 Pacte rural – Suivi des projets
9.11 Agente de développement en loisirs – Rapport 2009
9.12 Journées de la persévérance scolaire

10.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS

- 10.1 Procès-verbal du Comité administratif du 14 décembre 2009
10.2 Compte rendu du Comité régional de diversification et de développement du 15 décembre 2009
10.3 Procès-verbal du Comité administratif du 18 janvier 2010
10.4 Compte rendu du Comité consultatif agricole du 15 janvier 2010
10.5 Compte rendu du Comité Aménagement du 18 janvier 2010

11.0 RECOMMANDATIONS

- 11.1 Comité administratif du 18 janvier 2010
11.1.1 Appui à la MRC de La Nouvelle-Beauce et la MRC de Rousillon – Nouvelle redevance exigible pour l'élimination de matières résiduelles
11.1.2 Appui à la MRC de Vaudreuil-Soulanges – Signature de l'entente relative au traitement des constats d'infraction sur les routes numérotées
11.1.3 Appui à la MRC de Montcalm – Augmentation des tarifs liés aux infrastructures de soutènement
11.1.4 Appui à la Municipalité de Stanstead-Est – Intersection chemin Curtis et Autoroute 55
11.2 Comité régional de diversification et de développement du 15 décembre 2009
11.2.1 Demande de financement de Saint-Venant-de-Paquette – Volet 5
11.2.2 Demande d'aide financière – Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles
11.2.3 Projet de coordonateur du pôle agroalimentaire – Versement
11.2.4 Modification – Politique de redéfinition du territoire d'intervention et établissement d'un critère de répartition de la quote-part
11.3 Comité consultatif agricole du 15 janvier 2010
11.3.1 Demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture – Vidéotron – Compton



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 11.3.2 Demande de dérogation au Schéma d'aménagement révisé – Relocalisation du marché de la Ferme Beaulieu (Waterville)
- 11.4 Comité Aménagement du 18 janvier 2010
 - 11.4.1 Demande de dérogation au Schéma d'aménagement révisé – Relocalisation du marché de la Ferme Beaulieu (Waterville)

12.0 CORRESPONDANCE

- 12.1 Extrait du «Registre de Correspondance»

13.0 RAPPORTS

- 13.1 Préfet
- 13.2 Délégations et porteurs de dossier
- 13.3 Directrice générale
- 13.4 Autres informations et/ou rapports
 - 13.4.1 Programmation – Plaisirs d'hiver
 - 13.4.2 Financement – Initiatives en loisirs
 - 13.4.3 Camp 911
 - 13.4.4 Table des intervenants d'urgence

14.0 RETOUR SUR LA SESSION

15.0 CLÔTURE DE LA SESSION

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h37 par le préfet, Monsieur Réjean Masson qui souhaite la bienvenue aux membres du conseil de la MRC. La directrice générale, Sylvie Harvey et l'aménagiste-géomaticien, Hughes Ménard sont présents. Nancy Bilodeau, greffière, fait fonction de secrétaire.

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

Rien à signaler.

3.0 ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'en vertu du *Code municipal*, le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réal Ouimette
APPUYÉE par le conseiller régional Jacques Madore



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente session ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,74		
Fernand Veilleux	6	15,74		
Réal Ouimette	2	3,76		
Richard Belleville	1	1,95		
Gaby Côté	1	2,60		
Lucie Tremblay	2	3,93		
Jacques Madore	2	2,95		
Henri Pariseau	1	0,74		
Linda Ouellet	1	2,63		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,68		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

4.0 PROCÈS-VERBAUX

CM2010-01-02

4.1 SESSION ORDINAIRE DU 25 NOVEMBRE 2009

ATTENDU l'article 148.1 du *Code municipal* (L.R.Q., c. C-27.1) à l'égard de l'ordre du jour du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que les membres ont reçu copie du procès-verbal de la session ordinaire du 25 novembre 2009 et n'en requièrent pas lecture ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gaby Côté
APPUYÉE par la conseillère régionale Gladys Bruun

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 25 novembre 2009, comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,74		
Fernand Veilleux	6	15,74		
Réal Ouimette	2	3,76		
Richard Belleville	1	1,95		
Gaby Côté	1	2,60		
Lucie Tremblay	2	3,93		
Jacques Madore	2	2,95		
Henri Pariseau	1	0,74		
Linda Ouellet	1	2,63		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,68		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

Rien à signaler.

5.0 TRÉSORERIE

5.1 PAIEMENT DES COMPTES

5.1.1 COMPTES PAYÉS

La secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes d'un montant total de 438 148,35 \$ payés au 20 janvier 2010 conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.

5.1.2 COMPTES À PAYER

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 24 117,32 \$ comme ici au long reproduite ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Lucie Tremblay
APPUYÉE par la conseillère régionale Ghislaine Leblond

CM2010-01-03



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,74		
Fernand Veilleux	6	15,74		
Réal Ouimette	2	3,76		
Richard Belleville	1	1,95		
Gaby Côté	1	2,60		
Lucie Tremblay	2	3,93		
Jacques Madore	2	2,95		
Henri Pariseau	1	0,74		
Linda Ouellet	1	2,63		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,68		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2010-01-04

5.2 DIRECTION GÉNÉRALE - RAPPORTS SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES (NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2009)

ATTENDU que le conseil prend en compte le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2009, pour les mois de novembre et décembre et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que certains postes budgétaires sont déficitaires, dans une même catégorie de fonctions, bien que cette catégorie ne le soit pas ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Richard Belleville
APPUYÉE par le conseiller régional Jacques Madore

IL EST RÉSOLU d'approuver les rapports de délégation pour l'exercice financier 2009, pour les mois de novembre et décembre tels que présentés et d'autoriser les transferts requis à l'intérieur des catégories de fonctions conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,74		
Fernand Veilleux	6	15,74		
Réal Ouimette	2	3,76		
Richard Belleville	1	1,95		
Gaby Côté	1	2,60		
Lucie Tremblay	2	3,93		
Jacques Madore	2	2,95		
Henri Pariseau	1	0,74		
Linda Ouellet	1	2,63		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,68		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2010-01-05

**5.3 PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT -
AUTORISATIONS À DÉBOURSER**

ATTENDU que suite à la révision des processus et la décentralisation des activités de livraison des programmes de la Société d'habitation du Québec, la MRC de Coaticook, comme partenaire a maintenant une plus grande autonomie et plus de responsabilités ;

ATTENDU que le dossier F-7053001 fut autorisé dans le cadre du programme de RénoVillage, programmation 2009-2010 offert par la Société d'habitation du Québec ;

ATTENDU que la MRC verse maintenant elle-même les montants de subvention aux bénéficiaires et entrepreneurs ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Fernand Veilleux
APPUYÉE par la conseillère régionale Lucie Tremblay

IL EST RÉSOLU d'autoriser le paiement du montant de subvention pré-autorisé du programme RénoVillage offert par la Société d'habitation du Québec pour le dossier précité lors de la fin des travaux de même que les honoraires de l'inspecteur, Monsieur Pierre Laliberté dans ce dossier.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,74		
Fernand Veilleux	6	15,74		
Réal Ouimette	2	3,76		
Richard Belleville	1	1,95		
Gaby Côté	1	2,60		
Lucie Tremblay	2	3,93		
Jacques Madore	2	2,95		
Henri Pariseau	1	0,74		
Linda Ouellet	1	2,63		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,68		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2010-01-06

5.4 CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT - VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2010

ATTENDU qu'en vertu du règlement concernant la contribution financière des municipalités locales à la promotion et au développement économique, le conseil doit fixer par simple résolution les modalités relatives au versement de cette contribution ;

ATTENDU que la contribution 2010 au Centre local de développement de la MRC de Coaticook est de 216 926 \$;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Guy Lefebvre
APPUYÉE par le conseiller régional Réal Ouimette

IL EST RÉSOLU de payer la contribution financière en quatre (4) versements égaux, soient les 12 avril, 07 juin, 09 août et 04 octobre 2010, en tenant compte de la réception de l'aide gouvernementale.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,74		
Fernand Veilleux	6	15,74		
Réal Ouimette	2	3,76		
Richard Belleville	1	1,95		
Gaby Côté	1	2,60		
Lucie Tremblay	2	3,93		
Jacques Madore	2	2,95		
Henri Pariseau	1	0,74		
Linda Ouellet	1	2,63		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,68		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2010-01-07

5.5 FQM - COTISATION ANNUELLE

ATTENDU que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) invite les municipalités de la MRC de Coaticook à renouveler leur adhésion à son organisme pour l'exercice financier 2010, à l'exception des Villes de Coaticook et de Waterville ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Richard Belleville
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU

- < de renouveler l'adhésion des municipalités de la MRC, sauf les Villes de Coaticook et de Waterville, à la Fédération québécoise des municipalités pour l'exercice financier 2010, à raison d'un montant net de 7 752.48 \$;
- < d'affecter et d'engager le crédit net de 7 783.41 \$ dans la catégorie de fonctions «*Fédération québécoise des municipalités*» à cet effet ;
- < de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	7,52		
Fernand Veilleux	6	38,78		
Réal Ouimette	2	9,26		
Richard Belleville	1	4,80		
Gaby Côté	1	6,43		
Lucie Tremblay	2	9,71		
Jacques Madore	2	7,27		
Henri Pariseau	1	1,81		
Linda Ouellet	1	6,48		
Guy Lefebvre	2	7,95		
TOTAL	20/20	100%	0	0

ADOPTION

CM2010-01-08

5.6 LOCATION DE CONTENEUR POUR LE POSTE DE POLICE

ATTENDU qu'on a procédé à la location d'un conteneur pour les besoins de la Sûreté du Québec et ce pour l'année 2009, auprès de Stanley et Dany Taylor Transport Inc. ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jacques Madore
APPUYÉE par le conseiller régional Fernand Veilleux

IL EST RÉSOLU

- < d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant net de 200 \$, dans la catégorie de fonctions «*Sécurité publique*» au budget 2009 ;
- < de requérir de la trésorerie, le paiement des honoraires, tel que présentés.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,74		
Fernand Veilleux	6	15,74		
Réal Ouimette	2	3,76		
Richard Belleville	1	1,95		
Gaby Côté	1	2,60		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Lucie Tremblay	2	3,93		
Jacques Madore	2	2,95		
Henri Pariseau	1	0,74		
Linda Ouellet	1	2,63		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,68		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2010-01-09

5.7 VERSEMENT DE LA COMPENSATION POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES - RECYC-QUÉBEC

ATTENDU qu'en décembre 2002, la *Loi sur la qualité de l'environnement* a été modifiée afin d'accorder au gouvernement le pouvoir de réglementer afin de permettre aux municipalités d'être compensées pour les services qu'elles rendent en matière de récupération et de valorisation des matières résiduelles et d'établir les principales modalités de mise en œuvre de ce régime de compensation ;

ATTENDU qu'en novembre 2004, le gouvernement du Québec adoptait le *Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles* ;

ATTENDU que ce règlement est en vigueur depuis le 1^{er} mars 2005 ;

ATTENDU que Recyc-Québec a procédé aux versements des compensations aux municipalités selon les critères de distribution qui ont fait l'objet d'une entente au sein du comité des négociations ;

ATTENDU que les compensations pour l'année 2007 est de 66 443,36 \$ et le solde de la réserve des années 2005 et 2006 est de 2 266,41 \$ pour la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que la répartition est basée sur une pondération relative des coûts des contrats privés ou leurs équivalents, à cette fin les coûts de collecte, de transport, de tri et de conditionnement des matières recyclables sont considérés ;

ATTENDU que le conseil prend en compte un tableau représentant les quotes-parts payées en 2007 pour la collecte sélective de même que pour le centre de tri pour l'ensemble des municipalités de la MRC de Coaticook et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que le conseil prend également en compte un tableau représentant les quotes-parts payées en 2005-2006 pour la collecte sélective de même que pour le centre de tri pour l'ensemble des municipalités de la MRC de Coaticook et en fait sien comme ici au long reproduit ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Linda Ouellet
APPUYÉE par le conseiller régional Gaby Côté

IL EST RÉSOLU de verser la totalité des montants reçus de RECYC-QUÉBEC aux municipalités locales de la MRC selon le pourcentage effectivement payé par chacune d'entre elles, tel que présenté dans les tableaux utilisés aux fins des présentes.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,74		
Fernand Veilleux	6	15,74		
Réal Ouimette	2	3,76		
Richard Belleville	1	1,95		
Gaby Côté	1	2,60		
Lucie Tremblay	2	3,93		
Jacques Madore	2	2,95		
Henri Pariseau	1	0,74		
Linda Ouellet	1	2,63		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,68		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2010-01-10

5.8 PROPOSITION DE RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER - POSTE DE LA SQ

ATTENDU que conformément à l'article 7 du contrat pour l'entretien ménager forfaitaire du nouveau poste de la Sûreté du Québec de la MRC de Coaticook, Entretien Fabien Perron a déposé une offre de service pour le renouvellement dudit contrat ;

ATTENDU que la proposition comporte une augmentation de tarif de 2% pour l'année 2010-2011 et une augmentation additionnelle de 2 % pour la dernière année du contrat, soit du 1^{er} juin 2011 au 31 mai 2012 ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Linda Ouellet
APPUYÉE par la conseillère régionale Gladys Bruun

IL EST RÉSOLU d'accepter l'offre déposée par Entretien Fabien Perron pour le renouvellement du contrat d'entretien ménager du poste de la SQ, au coût mensuel de 2 023,17 \$ du 1^{er} juin 2010 au 31 mai 2011 et de 2 063,63 \$ du 1^{er} juin 2011 au 31 mai 2012.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,74		
Fernand Veilleux	6	15,74		
Réal Ouimette	2	3,76		
Richard Belleville	1	1,95		
Gaby Côté	1	2,60		
Lucie Tremblay	2	3,93		
Jacques Madore	2	2,95		
Henri Pariseau	1	0,74		
Linda Ouellet	1	2,63		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,68		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2010-01-11

5.9 NOUVEAU BAIL – X-TREM PROPRE ML INC

ATTENDU que le bail avec X-Trem Propre ML Inc. pour l'immeuble commercial situé au 386, rue Saint-Edmond à Coaticook est venu à échéance le 31 décembre 2009 ;

ATTENDU que le conseil de la MRC aux termes de la résolution CM2009-11-372 a autorisé la signature d'un bail ouvert d'une durée d'une année avec un loyer mensuel de 764,84 \$;

ATTENDU que suite aux démarches de financement du locataire et aux termes de la résolution 2009-CA-12-109, il fut autorisé la signature d'un nouveau bail ouvert avec X-Trem Propre ML Inc., et ce, pour les 2 ou 3 prochaines années avec un loyer ajusté annuellement selon l'indice des prix à la consommation (IPC) global de la Banque du Canada du mois d'août de l'année précédente ou minimalement à 1 % en cas d'IPC négatif ou très faible ;

ATTENDU qu'à la demande du locataire le projet de bail fut à nouveau modifié pour un bail d'une durée de 2 ans ;

ATTENDU que le conseil de la MRC prend en compte cette nouvelle proposition de bail avec un loyer mensuel de 764,84 \$ pour 2010 et ajusté selon l'indice des prix à la consommation (IPC) global de la Banque du Canada du mois d'août de 2010 ou minimalement à 1 % en cas d'IPC négatif ou très faible et il en fait sien comme ici au long reproduit ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le nouveau projet comporte également une clause de résiliation automatique après un retard de 6 mois ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Fernand Veilleux
APPUYÉE par le conseiller régional Jacques Madore

IL EST RÉSOLU d'autoriser la signature du bail, tel que présenté, par le préfet et la secrétaire-trésorière avec X-Trem Propre ML Inc. pour les années 2010 et 2011.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,74		
Fernand Veilleux	6	15,74		
Réal Ouimette	2	3,76		
Richard Belleville	1	1,95		
Gaby Côté	1	2,60		
Lucie Tremblay	2	3,93		
Jacques Madore	2	2,95		
Henri Pariseau	1	0,74		
Linda Ouellet	1	2,63		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,68		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2010-01-12

5.10 QUÉBEC EN FORME – AUTORISATIONS

ATTENDU que le conseil a accepté d'agir comme organisme mandataire dans le cadre du programme «Québec en forme» aux termes de la résolution CM2009-10-326 ;

ATTENDU que le projet vise à «contribuer à favoriser, par le soutien de Projets de mobilisation de communautés locales, l'adoption et le maintien d'une saine alimentation et d'un mode de vie physiquement actif chez les jeunes Québécois, de la naissance à 17 ans inclusivement» ;

ATTENDU que le ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport couvre la totalité des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 20 000 \$ dans une première phase ;

ATTENDU que le nouveau projet débutera en février 2010 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le conseil prend en compte un budget de fonctionnement pour un montant total de dépenses de 20 000 \$ et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Lucie Tremblay
APPUYÉE par la conseillère régionale Ghislaine Leblond

IL EST RÉSOLU

- < d'approuver le budget de fonctionnement du projet «Québec en forme» tel que présenté ;
- < d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant maximum de 20 000 \$ dans la catégorie de fonctions «Aménagement» ;
- < de requérir de la trésorerie, le paiement des dépenses reliées au projet «Québec en forme» telles que présentées au budget de fonctionnement, jusqu'à concurrence de la subvention.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,74		
Fernand Veilleux	6	15,74		
Réal Ouimette	2	3,76		
Richard Belleville	1	1,95		
Gaby Côté	1	2,60		
Lucie Tremblay	2	3,93		
Jacques Madore	2	2,95		
Henri Pariseau	1	0,74		
Linda Ouellet	1	2,63		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,68		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2010-01-13

5.11 VINS ET FROMAGES – EXPOSITION DE LA VALLÉE DE LA COATICOOK

ATTENDU que l'Exposition Vallée de la Coaticook invite la MRC à participer à son 7^e événement bénéfique Vins et Fromages qui se tiendra le 27 février prochain ;

ATTENDU que le CLD propose de partager le coût d'une table lors de cette dégustation ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU la «*Politique concernant les demandes d'aide financière et de commandites*» en vigueur depuis le 20 octobre 2004 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Richard Belleville
APPUYÉE par le conseiller régional Réal Ouimette

IL EST RÉSOLU

- < d'accepter de partager une table avec le CLD pour la 7^e édition de la *Dégustation de vins et fromages* de l'Exposition Vallée de la Coaticook, au coût de 200 \$;
- < d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant de 200 \$ dans la catégorie de fonctions «*Aménagement*» ;
- < de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense sur réception de la facture à cet effet.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,74		
Fernand Veilleux	6	15,74		
Réal Ouimette	2	3,76		
Richard Belleville	1	1,95		
Gaby Côté	1	2,60		
Lucie Tremblay	2	3,93		
Jacques Madore	2	2,95		
Henri Pariseau	1	0,74		
Linda Ouellet	1	2,63		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,68		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2010-01-14

5.12 VÉRIFICATION COMPTABLE – FACTURATION PROGRESSIVE

ATTENDU que Raymond Chabot Grant Thornton, sencl a présenté une facture progressive pour la vérification des opérations de la MRC pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2009 d'un montant de 1 200 \$ avant toutes taxes, pour la vérification des états financiers ;

ATTENDU que ces frais ne sont que pour ce qui a été effectué jusqu'au 23 décembre 2009 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Lucie Tremblay
APPUYÉE par le conseiller régional Gaby Côté

IL EST RÉSOLU

- < d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant de 1 294,50 \$ dans la catégorie de fonctions «*Aménagement*» ;
- < de requérir de la trésorerie, le paiement des honoraires professionnels tels que présentés.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,74		
Fernand Veilleux	6	15,74		
Réal Ouimette	2	3,76		
Richard Belleville	1	1,95		
Gaby Côté	1	2,60		
Lucie Tremblay	2	3,93		
Jacques Madore	2	2,95		
Henri Pariseau	1	0,74		
Linda Ouellet	1	2,63		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,68		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

5.13 COURS D'EAU

CM2010-01-15

5.13.1 RÈGLEMENT 2-265 – COÛT DE REVÉGÉTALISATION DES BERGES

ATTENDU que les travaux de cours d'eau réalisés en vertu du règlement 2-265 (2005) sur le lot 3 416 671 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke (municipalité de Compton) sont terminés ;

ATTENDU que le ministère exige également de la MRC une revégétalisation des berges au printemps 2010 ;

ATTENDU qu'une évaluation des coûts est de l'ordre de 1 200 \$;

ATTENDU que le propriétaire est admissible à un remboursement de taxes ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la MRC facturera l'intégralité des travaux et des frais de gestion à la Municipalité de Compton et que celle-ci devra procéder à un règlement de taxation pour le propriétaire ;

ATTENDU que le propriétaire s'est engagé à payer l'intégralité des frais associés aux travaux ;

ATTENDU que la MRC doit toutefois acquitter les frais pour les refacturer ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bertrand Lamoureux
APPUYÉE par le conseiller régional Jacques Madore

IL EST RÉSOLU

- < d'accepter de payer pour la revégétalisation décrite à la présente pour un montant total net de 1 200 \$ sur le lot 3 416 671 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke (municipalité de Compton) ;
- < d'affecter et d'engager le crédit correspondant, temporairement dans la catégorie de fonctions «*Aménagement*» pour l'année 2009, puisque les revenus correspondants viendront le combler ;
- < de requérir de la trésorerie la facturation de la municipalité de Compton avec les frais de gestion correspondants.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,74		
Fernand Veilleux	6	15,74		
Réal Ouimette	2	3,76		
Richard Belleville	1	1,95		
Gaby Côté	1	2,60		
Lucie Tremblay	2	3,93		
Jacques Madore	2	2,95		
Henri Pariseau	1	0,74		
Linda Ouellet	1	2,63		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,68		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2010-01-16

5.13.2 COMPTE À RECEVOIR - ANNULATION

ATTENDU que le conseil de la MRC aux termes de la résolution CM2008-08-263 a accordé une aide financière en provenance du *Fonds de cours d'eau*, aux propriétaires du matricule 9520 46 0956 à Waterville pour la réalisation des travaux ;

ATTENDU qu'une facture de 435 \$ et les intérêts de 46,85 \$, pour un total de 481,85 \$ auraient dus être acquittés par les propriétaires ;

ATTENDU que ceux-ci ont vendu la propriété et sont partis sans laisser d'adresse ;

ATTENDU que le nouveau propriétaire ne veut pas assumer ces frais ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Fernand Veilleux
APPUYÉE par le conseiller régional Jacques Madore

IL EST RÉSOLU de procéder à la radiation du compte à recevoir affectant le matricule 9520 46 0996 de Waterville dans le *Fonds de cours d'eau* de la MRC de Coaticook, tel que présenté pour l'exercice financier 2009.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,74		
Fernand Veilleux	6	15,74		
Réal Ouimette	2	3,76		
Richard Belleville	1	1,95		
Gaby Côté	1	2,60		
Lucie Tremblay	2	3,93		
Jacques Madore	2	2,95		
Henri Pariseau	1	0,74		
Linda Ouellet	1	2,63		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,68		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2010-01-17

5.13.3 CORRECTION DE LA RÉOLUTION CM2008-06-214

ATTENDU que le conseil de la MRC aux termes de la résolution CM2008-06-214 a accordé une aide financière de 10 360 \$ dans le cadre du projet «*Des gestes concrets pour le bassin versant de la rivière Tomifobia*» afin de maintenir une belle collaboration avec l'UPA de Coaticook et Natur'Eau-Lac dans un souci constant d'améliorer l'état des cours d'eau par des actions concrètes et ce, pour le bien-être de toute la collectivité ;

ATTENDU que ce projet ne fut réalisé que partiellement ;

ATTENDU qu'il y a lieu de corriger ladite réalisation afin de refléter ce qui fut effectivement réalisé ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Fernand Veilleux
APPUYÉE par le conseiller régional Gaby Côté

IL EST RÉSOLU de corriger la résolution CM2008-06-214 et dorénavant, elle se lira comme suit :

«**ATTENDU** que le projet «Des arbres pour protéger nos champs et cours d'eau» fut mis sur pied en 2007 dans l'objectif d'initier un mouvement de reboisement des bandes riveraines et de protection des cours d'eau chez les producteurs agricoles de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que des problématiques ont été relevées sur 29 des 59 propriétés visitées ;

ATTENDU que 27 de ces propriétaires ont signifié leur intérêt envers le programme ;

ATTENDU que pour chacun d'eux, des plans et devis ont été produits afin de leur présenter la nature et les coûts des travaux envisageables ;

ATTENDU que 14 producteurs ont déjà fait les travaux ;

ATTENDU que pour l'année 2008, le projet est dans sa phase de mise en œuvre avec l'aménagement de bandes riveraines et haies brise-vent, ainsi que l'installation de clôtures pour limiter l'accès des animaux aux cours d'eau ;

ATTENDU que l'objectif est de rencontrer 25 propriétaires préalablement identifiés par la MRC (aux termes de la caractérisation du bassin versant de la rivière Tomifobia) afin de leur présenter des aménagements possibles pour améliorer l'agroenvironnement sur leur ferme et de les informer sur l'aide financière disponible pour la réalisation des travaux et d'accompagner 15 de ces producteurs dans la réalisation de ces travaux ;

ATTENDU que la demande d'aide financière est de 10 360 \$ pour l'année 2008 ;

ATTENDU la recommandation du comité de gestion de l'eau tel qu'apparaissant au compte rendu du 17 juin 2008 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Fernand Veilleux
APPUYÉE par le conseiller régional Gaby Côté

IL EST RÉSOLU

- < d'accorder une aide financière de 1 557,68 \$ dans le cadre du projet «Des gestes concrets pour le bassin versant de la rivière Tomifobia» afin de maintenir une belle collaboration avec l'UPA de Coaticook et Natur'Eau-Lac dans un souci constant d'améliorer l'état des cours d'eau par des actions concrètes et ce, pour le bien-être de toute la collectivité ;
- < de requérir de la direction générale, la rédaction d'un protocole à cet effet ;
- < d'autoriser la signature dudit protocole par la direction générale au nom de la MRC de Coaticook ;
- < de requérir de la trésorerie, le paiement de l'aide financière selon les critères établis.»

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,74		
Fernand Veilleux	6	15,74		
Réal Ouimette	2	3,76		
Richard Belleville	1	1,95		
Gaby Côté	1	2,60		
Lucie Tremblay	2	3,93		
Jacques Madore	2	2,95		
Henri Pariseau	1	0,74		
Linda Ouellet	1	2,63		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,68		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2010-01-18

5.13.4 TRAVAUX DE COURS D'EAU À COMPTON - DÉPENSES

ATTENDU que des travaux de cours d'eau sont terminés à Compton ;

ATTENDU que les coûts associés aux travaux réalisés en vertu du règlement 5-004 (2009) sur le lot 3 667 292 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke (municipalité de Compton) sont de 10 973,14 \$ avant toutes taxes ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que ni la MRC, ni la municipalité de Compton n'engageront de frais pour lesdits services et travaux ;

ATTENDU que la MRC facturera l'intégralité des travaux et des frais de gestion à la municipalité de Compton que celle-ci devra procéder à un règlement de taxation pour les propriétaires ;

ATTENDU que le propriétaire s'est engagé à payer l'intégralité des frais associés aux travaux ;

ATTENDU que la MRC doit toutefois acquitter les frais pour les refacturer ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réal Ouimette
APPUYÉE par le conseiller régional Jacques Madore

IL EST RÉSOLU

- < d'accepter de payer les divers fournisseurs des travaux de cours d'eau décrits à la présente pour un montant total net de 11 837,28 \$;
- < d'affecter et d'engager le crédit correspondant, temporairement dans la catégorie de fonctions «*Aménagement*», puisque les revenus correspondants viendront le combler ;
- < de requérir de la trésorerie la facturation de la municipalité de Compton avec les frais de gestion correspondants.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,74		
Fernand Veilleux	6	15,74		
Réal Ouimette	2	3,76		
Richard Belleville	1	1,95		
Gaby Côté	1	2,60		
Lucie Tremblay	2	3,93		
Jacques Madore	2	2,95		
Henri Pariseau	1	0,74		
Linda Ouellet	1	2,63		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,68		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

6.0 AMÉNAGEMENT -DÉVELOPPEMENT -ENVIRONNEMENT



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2010-01-19

**6.1 VILLE DE COATICOOK - AVIS DE CONFORMITÉ -
RÈGLEMENT 6-1-24**

ATTENDU qu'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la MRC de Coaticook doit approuver tout règlement s'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire et, le cas échéant, au contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU que le «*règlement numéro 6-1-24 modifiant le règlement de zonage concernant les usages permis dans la zone I-417*» de la Ville de Coaticook fut transmis et examiné par le conseil de la MRC dans les délais impartis par la loi ;

ATTENDU que le conseil prend en compte l'avis du service d'aménagement à l'effet que le règlement est conforme au schéma d'aménagement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bertrand Lamoureux
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU d'émettre un avis de conformité à l'égard dudit règlement de zonage n° 6-1-24 de la Ville de Coaticook décrit à la présente et en conséquence, ce conseil requiert de la secrétaire-trésorière l'émission d'un certificat de conformité signé en date du 20 janvier 2010, quant audit règlement.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,74		
Fernand Veilleux	6	15,74		
Réal Ouimette	2	3,76		
Richard Belleville	1	1,95		
Gaby Côté	1	2,60		
Lucie Tremblay	2	3,93		
Jacques Madore	2	2,95		
Henri Pariseau	1	0,74		
Linda Ouellet	1	2,63		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,68		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION



CM2010-01-20

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

6.2 DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE APPORTÉES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE COATICOOK SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 6-23.21

ATTENDU que le conseil prend en compte le document indiquant la nature des modifications à être apportées aux règlements d'urbanisme des municipalités locales, suite à l'entrée en vigueur de la modification 6-23.21 au schéma d'aménagement révisé et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Gladys Bruun
APPUYÉE par le conseiller régional Fernand Veilleux

IL EST RÉSOLU d'adopter le document indiquant la nature des modifications du schéma d'aménagement révisé tel que pris en compte par ce conseil, soit :

«DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE APPORTÉES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE COATICOOK À LA SUITE DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO. 6-23.21

En vertu du deuxième alinéa de l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A19.1), lors de l'adoption d'un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement, le conseil de la MRC doit adopter un document indiquant la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à sa réglementation d'urbanisme, advenant la modification du schéma d'aménagement.

Suite à l'entrée en vigueur du règlement numéro 6-23.21 modifiant le schéma d'aménagement révisé, la Ville de Waterville devra modifier son règlement de zonage actuel afin d'intégrer la dérogation à la zone de grand courant pour la relocalisation et la construction du bâtiment principal du commerce Le Marché de la Ferme Beaulieu à Waterville.

Les autres municipalités de la MRC de Coaticook ne sont pas affectées par cette modification.»

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,74		
Fernand Veilleux	6	15,74		
Réal Ouimette	2	3,76		
Richard Belleville	1	1,95		
Gaby Côté	1	2,60		
Lucie Tremblay	2	3,93		
Jacques Madore	2	2,95		
Henri Pariseau	1	0,74		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Linda Ouellet	1	2,63		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,68		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2010-01-21

6.3 DEMANDE D'AVIS AU MINISTRE EN VERTU DE L'ARTICLE 50 DE LA LAU

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook peut demander dès l'adoption d'un projet de règlement, l'avis du ministre sur la modification proposée au schéma d'aménagement révisé, et ce en vertu de l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

ATTENDU qu'un tel processus commence par l'adoption d'une résolution en ce sens signifiée au ministre ;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif agricole telle qu'apparaissant au compte rendu de la réunion du 15 janvier 2010 ;

ATTENDU la recommandation du Comité Aménagement telle qu'apparaissant au compte rendu de la réunion du 18 janvier 2010 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jacques Madore
APPUYÉE par le conseiller régional Gaby Côté

IL EST RÉSOLU de demander au ministre de se prononcer sur la modification résultant du projet de règlement 6-23.21 modifiant le Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,74		
Fernand Veilleux	6	15,74		
Réal Ouimette	2	3,76		
Richard Belleville	1	1,95		
Gaby Côté	1	2,60		
Lucie Tremblay	2	3,93		
Jacques Madore	2	2,95		
Henri Pariseau	1	0,74		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Linda Ouellet	1	2,63		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,68		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

7.0 AVIS DE MOTION

7.1 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 6-23 CONCERNANT LE SCHEMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK ET DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller régional Bertrand Lamoureux qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet de modifier le Schéma d'aménagement révisé afin de permettre par dérogation l'érection d'un nouveau marché de la ferme pour la Ferme Beaulieu suite à l'aménagement du carrefour giratoire à Waterville, sera présenté. **Dispense de lecture est également demandée compte tenu que chaque membre du conseil a reçu, à même l'avis de convocation, copie du projet de règlement.**

7.2 RÈGLEMENT D'EMPRUNT EN ATTENTE DE LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE DE 899 481 \$

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller régional Bertrand Lamoureux qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement d'emprunt de 899 481 \$ sera présenté pour adoption, et ce, en attente de la subvention du même montant du ministère des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire à TACTIC pour le déploiement d'Internet haute vitesse sur le territoire de la MRC de Coaticook.

8.0 RÈGLEMENTS

8.1 RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE «I» DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2010 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 3-018 (2010) «Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «I» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2010 et de leur paiement par les municipalités locales» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

CM2010-01-22



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 25 novembre 2009 ;

ATTENDU qu'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit l'établissement de la quote-part de la partie I et sa répartition entre les municipalités qui doivent participer à son paiement, pour l'année 2010 ;

ATTENDU que la Partie I comprend les catégories de fonctions suivantes : «Aménagement», «Législation», «Projets spéciaux», «Sécurité publique», «Développement culturel», «Centre de tri», «Promotion économique», «Collecte sélective», «Abattage d'arbres», «Incendie» et «Évaluation» ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Guy Lefebvre
APPUYÉE par le conseiller régional Réal Ouimette

IL EST RÉSOLU

- < d'approuver et adopter le règlement 3-018 (2010) «Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «I» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2010 et de leur paiement par les municipalités locales» tel que présenté ;
- < d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 3-018 (2010), et en conséquence, signé par le préfet et la secrétaire-trésorière, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,74		
Fernand Veilleux	6	15,74		
Réal Ouimette	2	3,76		
Richard Belleville	1	1,95		
Gaby Côté	1	2,60		
Lucie Tremblay	2	3,93		
Jacques Madore	2	2,95		
Henri Pariseau	1	0,74		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Linda Ouellet	1	2,63		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,68		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2010-01-23

8.2 RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE «II» DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2010 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 3-019 (2010) «Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «II» de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour l'exercice financier 2010 et de leur paiement par les municipalités locales» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 25 novembre 2009 ;

ATTENDU qu'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit l'établissement de la quote-part de la partie II et sa répartition entre les municipalités qui doivent participer à son paiement, pour l'année 2010 ;

ATTENDU que la Partie II comprend les catégories de fonctions suivantes : «Plan et règlements» et «Fédération québécoise des municipalités» ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Ghislaine Leblond
APPUYÉE par le conseiller régional Fernand Veilleux

IL EST RÉSOLU

- < d'approuver et adopter le règlement 3-019 (2010) «Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «II» de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour l'exercice financier 2010 et de leur paiement par les municipalités locales» tel que présenté ;
- < d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 3-019 (2010), et en conséquence, signé par le préfet et la secrétaire-trésorière, et déposé sous la garde de la greffière.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	7,52		
Fernand Veilleux	6	38,78		
Réal Ouimette	2	9,26		
Richard Belleville	1	4,80		
Gaby Côté	1	6,43		
Lucie Tremblay	2	9,71		
Jacques Madore	2	7,27		
Henri Pariseau	1	1,81		
Linda Ouellet	1	6,48		
Guy Lefebvre	2	7,95		
TOTAL	20/20	100%	0	0

ADOPTION

CM2010-01-24

8.3 RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE « III » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2010 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 3-020 (2010) «Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «III» de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour l'exercice financier 2010 et de leur paiement par les municipalités locales» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 25 novembre 2009 ;

ATTENDU qu'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit l'établissement de la quote-part de la partie «III» et sa répartition entre les municipalités qui doivent participer à son paiement, pour l'année 2010 ;

ATTENDU que la Partie «III» comprend la catégorie de fonctions suivantes : «Agent de loisirs» ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Richard Belleville
APPUYÉE par la conseillère régionale Lucie Tremblay



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- < d'approuver et adopter le règlement 3-020 (2010) «Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «III» de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour l'exercice financier 2010 et de leur paiement par les municipalités locales» tel que présenté ;
- < d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 3-020 (2010), et en conséquence, signé par le préfet et la secrétaire-trésorière, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	1,19		
Bertrand Lamoureux	19	50,37		
Fernand Veilleux	6	16,27		
Réal Ouimette	2	3,89		
Richard Belleville	1	2,01		
Gaby Côté	1	2,70		
Lucie Tremblay	2	4,07		
Jacques Madore	2	3,05		
Henri Pariseau	1	0,74		
Linda Ouellet	1	2,72		
Gladys Bruun	5	11,04		
TOTAL	42/42	100 %	0	0

ADOPTION

CM2010-01-25

8.4 RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE « IV » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2010 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 3-021 (2010) «Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «IV» de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour l'exercice financier 2010 et de leur paiement par les municipalités locales» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 25 novembre 2009 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit l'établissement de la quote-part de la partie «IV» et sa répartition entre les municipalités qui doivent participer à son paiement, pour l'année 2010 ;

ATTENDU que la Partie «IV» comprend la catégorie de fonctions suivante : «Repères géodésiques», «Vente pour taxes» et «Plastiques agricoles» ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jacques Madore
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU

- < d'approuver et adopter le règlement 3-021 (2010) «Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «IV» de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour l'exercice financier 2010 et de leur paiement par les municipalités locales» tel que présenté ;
- < d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 3-021 (2010), et en conséquence, signé par le préfet et la secrétaire-trésorière, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	5,95		
Fernand Veilleux	6	30,70		
Réal Ouimette	2	7,33		
Richard Belleville	1	3,80		
Gaby Côté	1	5,09		
Lucie Tremblay	2	7,69		
Jacques Madore	2	5,75		
Henri Pariseau	1	1,44		
Linda Ouellet	1	5,13		
Guy Lefebvre	2	6,29		
Gladys Bruun	5	20,83		
TOTAL	25/25	100 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2010-01-26

8.5 RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE «V» DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2010 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 3-022 (2010) «Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «V» de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour l'exercice financier 2010 et de leur paiement par les municipalités locales» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 25 novembre 2009 ;

ATTENDU qu'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit l'établissement de la quote-part de la partie «V» et sa répartition entre les municipalités qui doivent participer à son paiement, pour l'année 2010 ;

ATTENDU que la Partie «V» comprend la catégorie de fonctions suivante : «*Campagne de l'Université de Sherbrooke*» ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Gladys Bruun
APPUYÉE par la conseillère régionale Ghislaine Leblond

IL EST RÉSOLU

- < d'approuver et adopter le règlement 3-022 (2010) «Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «V» de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour l'exercice financier 2010 et de leur paiement par les municipalités locales» tel que présenté ;
- < d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 3-022 (2010), et en conséquence, signé par le préfet et la secrétaire-trésorière, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	6,72		
Fernand Veilleux	6	34,64		
Réal Ouimette	2	8,28		
Richard Belleville	1	4,29		
Lucie Tremblay	2	8,68		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Jacques Madore	2	6,49		
Henri Pariseau	1	1,62		
Linda Ouellet	1	5,79		
Gladys Bruun	5	23,50		
TOTAL	22/22	100 %	0	0

ADOPTION

CM2010-01-27

8.6 RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE «VI» DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2010 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 3-023 (2010) «Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «VI» de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour l'exercice financier 2010 et de leur paiement par les municipalités locales» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 25 novembre 2009 ;

ATTENDU qu'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit l'établissement de la quote-part de la partie «VI» et sa répartition entre les municipalités qui doivent participer à son paiement, pour l'année 2010 ;

ATTENDU que la Partie «VI» comprend la catégorie de fonctions suivante : «*Diversification*» ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bertrand Lamoureux

APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU

< d'approuver et adopter le règlement 3-023 (2010) «Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «VI» de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour l'exercice financier 2010 et de leur paiement par les municipalités locales» tel que présenté ;

< d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 3-023 (2010), et en conséquence, signé par le préfet et la secrétaire-trésorière, et déposé sous la garde de la greffière.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	4,83		
Bertrand Lamoureux	19	77,11		
Henri Pariseau	1	1,16		
Gladys Bruun	5	16,89		
TOTAL	27/27	100 %	0	0

ADOPTION

CM2010-01-28

8.7 RÈGLEMENT DÉLÉGUANT À LA DIRECTION GÉNÉRALE LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS EN CONSÉQUENCE AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2010

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 3-024 (2010) «Règlement déléguant à la direction générale le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour l'exercice financier 2010» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 25 novembre 2009 ;

ATTENDU qu'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit la délégation faite à la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Coaticook d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook, pour l'année 2010 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Guy Lefebvre
APPUYÉE par le conseiller régional Gaby Côté

IL EST RÉSOLU

- < d'approuver et adopter le règlement 3-024 (2010) «Règlement déléguant à la direction générale le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour l'exercice financier 2010» tel que présenté ;
- < d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 3-024 (2010), et en conséquence, signé par le préfet et la secrétaire-trésorière, et déposé sous la garde de la greffière.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,74		
Fernand Veilleux	6	15,74		
Réal Ouimette	2	3,76		
Richard Belleville	1	1,95		
Gaby Côté	1	2,60		
Lucie Tremblay	2	3,93		
Jacques Madore	2	2,95		
Henri Pariseau	1	0,74		
Linda Ouellet	1	2,63		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,68		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2010-01-29

8.8 PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 6-23 CONCERNANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook peut modifier son schéma d'aménagement suivant le processus établi par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

ATTENDU qu'un tel processus commence par l'adoption d'un projet de règlement et en spécifiant la fonction de la commission d'aménagement, l'endroit et l'heure d'au moins une assemblée de consultation sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 20 janvier 2010 ;

ATTENDU que le présent règlement fut remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation du conseil du 20 janvier 2010 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bertrand Lamoureux
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- < de former la commission de consultation publique des personnes suivantes : Messieurs Bertrand Lamoureux, Réal Ouimette, Fernand Veilleux, Réjean Masson et Madame Linda Ouellet ;
- < de tenir une consultation publique le 15 mars 2010, à 11h00, à la salle multifonctionnelle de la MRC de Coaticook.
- < d'adopter le **projet** de règlement numéro 6-23.21 modifiant le règlement numéro 6-23 concernant le schéma d'aménagement révisé sur le territoire de la MRC de Coaticook, tel que présenté.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,74		
Fernand Veilleux	6	15,74		
Réal Ouimette	2	3,76		
Richard Belleville	1	1,95		
Gaby Côté	1	2,60		
Lucie Tremblay	2	3,93		
Jacques Madore	2	2,95		
Henri Pariseau	1	0,74		
Linda Ouellet	1	2,63		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,68		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

9.0 AUTRES AFFAIRES

9.1 DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

ATTENDU qu'en vertu de l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2)*, les membres du conseil doivent chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, déposer une déclaration de leurs intérêts pécuniaires ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Guy Lefebvre
APPUYÉE par la conseillère régionale Lucie Tremblay

IL EST RÉSOLU que le conseil de la MRC de Coaticook prenne acte du dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil pour l'année 2010.

CM2010-01-30



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,74		
Fernand Veilleux	6	15,74		
Réal Ouimette	2	3,76		
Richard Belleville	1	1,95		
Gaby Côté	1	2,60		
Lucie Tremblay	2	3,93		
Jacques Madore	2	2,95		
Henri Pariseau	1	0,74		
Linda Ouellet	1	2,63		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,68		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2010-01-31

9.2 ENTENTE DE PARTENARIAT - CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE

ATTENDU que le conseil de la MRC prend en compte le projet d'entente de partenariat pour le développement du loisir du territoire et la réalisation d'initiatives du milieu et en fait sienne comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que le Conseil Sport Loisir de l'Estrie accorde à la MRC aux termes de la signature de l'entente un soutien financier de 5 000 \$ à l'engagement d'une ressource humaine affectée au loisir sur le territoire de la MRC de Coaticook ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jacques Madore
APPUYÉE par la conseillère régionale Ghislaine Leblond

IL EST RÉSOLU

- < d'approuver le projet d'entente de partenariat avec le Conseil Sport Loisir de l'Estrie pour le développement du loisir du territoire et la réalisation d'initiatives du milieu tel que décrit à la présente ;
- < d'autoriser le préfet et la secrétaire-trésorière de la MRC de Coaticook à le signer pour et au nom de la MRC.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,74		
Fernand Veilleux	6	15,74		
Réal Ouimette	2	3,76		
Richard Belleville	1	1,95		
Gaby Côté	1	2,60		
Lucie Tremblay	2	3,93		
Jacques Madore	2	2,95		
Henri Pariseau	1	0,74		
Linda Ouellet	1	2,63		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,68		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

9.3 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES - COMMISSION SCOLAIRE DE LA RÉGION-DE-SHERBROOKE

La secrétaire dépose le projet de plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke. Ce plan sera adopté le 16 février 2010 lors du conseil des commissaires. Le moratoire sur l'École La Passerelle 2 a pris fin en 2008. Le bâtiment était classé comme excédentaire et la Ville a procédé à son acquisition en décembre dernier.

9.4 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE - SUIVI

La directrice générale précise les obligations de la MRC comme entité régionale au niveau du suivi du schéma de couverture de risques en incendie, soient les bases de données, les rapports et la prévention incendie au niveau des risques élevés et très élevés. Les communications (911), les interventions, les effectifs et la formation, l'approvisionnement en eau, la prévention incendie (risques faibles), etc. sont des responsabilités de niveau local (municipalités et services incendies). La MRC a assumé le leadership au niveau des communications suite au refus de Sherbrooke d'offrir le second niveau de répartition pour l'ensemble du territoire ainsi qu'au niveau des points d'eau, puisque le dossier n'était toujours pas déposé plus d'un an après la date prévue au schéma. La MRC doit maintenant se recentrer sur son rôle tel que défini au schéma afin de réaliser les obligations qui y sont prévues.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Un retard de près de 2 ans sur l'échéancier pour les visites des risques élevés et très élevés (qui devront être réalisés sur une période de 7 ans) est la conséquence d'outils de travail promis (Première Ligne et CAUCA) qui ne sont ou n'étaient pas prêts et de l'aide apportée aux municipalités et aux services incendies. Ces précisions seront apportées lors du prochain comité incendie en février. Une présentation complète sera également faite lors de l'assemblée générale des élus en mars prochain.

CM2010-01-32

9.5 QUÉBEC EN FORME - DÉLÉGATION - RESSOURCE HUMAINE

ATTENDU que le conseil a accepté d'agir comme organisme mandataire dans le cadre du programme «Québec en forme» aux termes de la résolution CM2009-10-326 ;

ATTENDU que le projet vise à «contribuer à favoriser, par le soutien de Projets de mobilisation de communautés locales, l'adoption et le maintien d'une saine alimentation et d'un mode de vie physiquement actif chez les jeunes Québécois, de la naissance à 17 ans inclusivement» ;

ATTENDU que près de 20 personnes ont soumis leur candidature ;

ATTENDU que le Comité action local (CAL) du projet procédera aux entrevues pour le poste de coordonnateur au cours des prochains jours ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jacques Madore
APPUYÉE par la conseillère régionale Lucie Tremblay

IL EST RÉSOLU de confier le mandat au CAL de mettre de l'avant le processus d'embauche d'un coordonnateur du projet Québec en forme et à négocier les conditions d'embauche du candidat qui sera retenu, dans les limites du budget pré-autorisé, toutefois l'engagement et la rémunération du candidat retenu devront faire l'objet d'une résolution à cet effet.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,74		
Fernand Veilleux	6	15,74		
Réal Ouimette	2	3,76		
Richard Belleville	1	1,95		
Gaby Côté	1	2,60		
Lucie Tremblay	2	3,93		
Jacques Madore	2	2,95		
Henri Pariseau	1	0,74		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Linda Ouellet	1	2,63		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,68		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2010-01-33

9.6 COMITÉ DE GESTION DE L'EAU - REMPLACEMENT D'UN MEMBRE

ATTENDU que le membre du Comité de gestion de l'eau de la MRC de Coaticook représentant le secteur formé des municipalités de Stanstead-Est et Barnston-Ouest est décédé ;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à son remplacement ;

ATTENDU que les municipalités ont été invitées à soumettre des candidatures à cet effet ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Guy Lefebvre
APPUYÉE par le conseiller régional Jacques Madore

IL EST RÉSOLU d'accepter la désignation de Monsieur Jean-Pierre Pelletier à titre de membre du Comité de gestion de l'eau et ce, pour un mandat de 2 ans, conformément aux politiques en vigueur.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,74		
Fernand Veilleux	6	15,74		
Réal Ouimette	2	3,76		
Richard Belleville	1	1,95		
Gaby Côté	1	2,60		
Lucie Tremblay	2	3,93		
Jacques Madore	2	2,95		
Henri Pariseau	1	0,74		
Linda Ouellet	1	2,63		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,68		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2010-01-34

9.7 MUNICIPALITÉ DE BARNSTON-OUEST - MAINTIEN DU SERVICE EN MILIEU RURAL

ATTENDU que la municipalité de Barnston-Ouest sollicite l'appui de la MRC de Coaticook afin de demander à la Société Canadienne des Postes de réévaluer sa position sur les installations des boîtes aux lettres communes ;

ATTENDU que depuis quelques temps, plusieurs boîtes aux lettres communes sont installées sur le territoire de la municipalité de Barnston-Ouest ;

ATTENDU que ce changement ferait suite à une étude portant sur la sécurité des livreurs de courrier par la Société Canadienne des Postes ;

ATTENDU que lesdites boîtes aux lettres sont situées sur les chemins : hameaux Kingscroft et Way's Mills, Beulac, Fauteux, près de Rosenberg, Roy Nord et à venir sur les chemins Caron et Holmes ;

ATTENDU que plus d'une cinquantaine de contribuables doivent ainsi se déplacer afin de récupérer leur courrier ;

ATTENDU que l'aspect sécuritaire est questionné par lesdits contribuables ;

ATTENDU que le service à la population se trouve diminué ;

ATTENDU que les contribuables en milieu rural sont des contribuables à part entière et devraient avoir à ce titre un certain niveau de service ;

ATTENDU que ceux-ci auraient aimé être consultés ;

ATTENDU que certaines boîtes communes ont déjà été victimes de vandalisme ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Guy Lefebvre
APPUYÉE par le conseiller régional Gaby Côté

IL EST RÉSOLU d'appuyer la municipalité de Barnston-Ouest et de demander à la Société Canadienne des Postes de réévaluer sa position sur les installations des boîtes aux lettres communes en milieu rural.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,74		
Fernand Veilleux	6	15,74		
Réal Ouimette	2	3,76		
Richard Belleville	1	1,95		
Gaby Côté	1	2,60		
Lucie Tremblay	2	3,93		
Jacques Madore	2	2,95		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Henri Pariseau	1	0,74		
Linda Ouellet	1	2,63		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,68		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2010-01-35

9.8 APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 10 DE LA RÉGIE DE TRI

ATTENDU que la MRC de la région sherbrookoise (maintenant la ville de Sherbrooke), la MRC du Haut-Saint-François et la MRC de Coaticook ont conclu une entente interMRC le 26 novembre 1999 créant une régie intermunicipale portant le nom de «*Régie de tri et de récupération de la région sherbrookoise* (ci-après La Régie)» ;

ATTENDU que le 11 juin 2007, les MRC de Memphrémagog, Des Sources et du Val-Saint-François ont adhéré à la Régie ;

ATTENDU que l'entente interMRC concerne plus particulièrement la propriété et la gestion du centre de tri et de récupération des matières recyclables situé au 2180, rue Claude-Greffard, à Sherbrooke ;

ATTENDU que la Régie souhaite procéder à la modification du centre de tri afin d'en améliorer la performance et la qualité des matières ;

ATTENDU ce projet nécessite des modifications à l'aménagement du centre de tri et le remplacement et l'ajout de certains équipements ;

ATTENDU qu'en date du 5 janvier 2010, par sa résolution R.T.R. 2010-420-00, la Régie a adopté le Règlement numéro 10 décrétant un emprunt de 1 916 066 \$, pour lesdits travaux d'aménagement et l'acquisition d'équipements et d'outillages additionnels ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 606 et suivant du *Code municipal du Québec*, la Régie doit s'adresser à toutes les municipalités régionales de comté sur le territoire desquelles elle a compétence pour obtenir leur approbation suite à l'adoption du règlement ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Richard Belleville
APPUYÉE par le conseiller régional Gaby Côté

IL EST RÉSOLU d'approuver le Règlement numéro 10 décrétant un emprunt de 1 916 066 \$ pour lesdits travaux d'aménagement du centre de tri et l'acquisition d'équipements et d'outillages additionnels adopté le 5 janvier 2010 par la Régie de tri et de récupération de la région sherbrookoise, tel que présenté.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,74		
Fernand Veilleux	6	15,74		
Réal Ouimette	2	3,76		
Richard Belleville	1	1,95		
Gaby Côté	1	2,60		
Lucie Tremblay	2	3,93		
Jacques Madore	2	2,95		
Henri Pariseau	1	0,74		
Linda Ouellet	1	2,63		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,68		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2010-01-36

9.9 SERVICE D'AIDE DOMESTIQUE - ACTUALISATION DU PROGRAMME

ATTENDU que l'aide domestique à domicile est un service essentiel qui permet à des milliers de personnes, principalement des personnes âgées, de pouvoir faire le choix de vivre chez soi plutôt que d'être institutionnalisées ;

ATTENDU que le Service d'aide domestique de la région de Coaticook sollicite l'appui de la MRC de Coaticook afin que le Programme d'exonération financière pour les services d'aide à domicile (PEFSAD) soit actualisé afin que les personnes les plus démunies continuent d'avoir accès aux services et ne soient pas pénalisées par l'augmentation des tarifs devenue incontournable ;

ATTENDU que le Service d'aide domestique de la région de Coaticook souhaite que le gouvernement revoie le mode de financement des entreprises d'économie sociale en aide domestique afin qu'elles puissent offrir aux 6 000 personnes qu'elles emploient (notamment des femmes) des conditions de travail à la hauteur des tâches et qualifications qui leur sont demandées ;

ATTENDU que les entreprises d'économie sociale en aide domestique, désirent pouvoir offrir des services de qualité aux 79 150 personnes qu'elles desservent (dont 80% représentent des personnes de 65 ans et plus, 52% des personnes de 75 ans et plus) ;

ATTENDU que ces entreprises souhaitent également maintenir leurs tarifs au plus bas afin que leurs services restent accessibles à tous ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que les exonérations accordées aux usagers dans le cadre du PEFSAD n'ont été ni indexées, ni majorées depuis sa création en 1997 ;

ATTENDU que la ministre déléguée aux Services sociaux s'est engagée publiquement à injecter dans le PEFSAD 3,5 millions en octobre 2009 ;

ATTENDU qu'en décembre les entreprises d'économie sociale en aide domestique (EÉSAD) apprenaient que le MSSS ne disposait pas des ressources pour honorer l'annonce du 2 octobre et que les EÉSAD devaient assumer ce montant à même leur budget actuel ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau
APPUYÉE par la conseillère régionale Gladys Bruun

IL EST RÉSOLU

- < d'appuyer le Service d'aide domestique de la région de Coaticook afin que le Programme d'exonération financière pour les services d'aide à domicile (PEFSAD) soit actualisé pour que les personnes les plus démunies continuent d'avoir accès aux services et ne soient pas pénalisées par l'augmentation des tarifs devenue incontournable ;
- < de transmettre une copie conforme de la présente résolution à la députation régionale, à la ministre déléguée aux Services sociaux, à la ministre responsable des Aînés, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, ainsi qu'à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,74		
Fernand Veilleux	6	15,74		
Réal Ouimette	2	3,76		
Richard Belleville	1	1,95		
Gaby Côté	1	2,60		
Lucie Tremblay	2	3,93		
Jacques Madore	2	2,95		
Henri Pariseau	1	0,74		
Linda Ouellet	1	2,63		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,68		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

9.10 PACTE RURAL – SUIVI DES PROJETS

La directrice générale fait un compte rendu de l'Assemblée générale annuelle de la Radio coopérative de Coaticook qui s'est tenue au Pavillon des arts et de la culture de Coaticook, le 2 décembre dernier. Les administrateurs aimeraient voir la radio débiter sa programmation à l'automne 2010.

CM2010-01-37

9.11 AGENTE DE DÉVELOPPEMENT EN LOISIRS – RAPPORT 2009

ATTENDU que le conseil de la MRC a approuvé aux termes de la résolution CM2009-01-38 le projet d'entente de partenariat avec le Conseil Sport Loisir de l'Estrie pour le développement du loisir du territoire et la réalisation d'initiatives du milieu pour l'année 2009 ;

ATTENDU que l'une des obligations de la MRC est de fournir au CSLE un bilan des activités de l'agente de développement en loisirs ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte le bilan préparé par Madame Martine Auray, agente de développement en loisirs de la MRC pour l'année 2009 et en fait sien, comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jacques Madore
APPUYÉE par le conseiller régional Réal Ouimette

IL EST RÉSOLU

- < d'approuver le bilan de l'agente de développement en loisirs de la MRC pour l'année 2009 tel que présenté ;
- < de le transmettre au Conseil Sport Loisir de l'Estrie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,74		
Fernand Veilleux	6	15,74		
Réal Ouimette	2	3,76		
Richard Belleville	1	1,95		
Gaby Côté	1	2,60		
Lucie Tremblay	2	3,93		
Jacques Madore	2	2,95		
Henri Pariseau	1	0,74		
Linda Ouellet	1	2,63		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,68		
TOTAL	44/44	100 %	0	0



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ADOPTION

CM2010-01-38

9.12 JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

ATTENDU que l'Estrie travaille depuis 2006, via la Table estrienne de concertation inter-ordres en éducation (TECIÉ) et son projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie (PRÉE) à la prévention du décrochage scolaire et à la réussite éducative des jeunes, et ce, à tous les ordres d'enseignement ;

ATTENDU que ce travail commence à porter ses fruits ;

ATTENDU qu'il n'en demeure pas moins que 33,1 % des jeunes élèves du secondaire de l'Estrie décrochent avant d'avoir obtenu un premier diplôme ;

ATTENDU qu'il importe de demeurer vigilants et de continuer à œuvrer ensemble à la persévérance scolaire des jeunes, d'autant plus qu'il s'agit là d'un enjeu étroitement lié au développement socioéconomique de chacune des communautés de la région ;

ATTENDU que dans cette perspective, le projet PRÉE tient pour une première édition, les **Journées de la persévérance scolaire**, lesquelles auront lieu du 15 au 19 février 2010 ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Linda Ouellet
APPUYÉE par la conseillère régionale Gladys Bruun

IL EST RÉSOLU

- < de témoigner de la solidarité régionale entourant l'enjeu de la prévention du décrochage scolaire en désignant les dates du 15 au 19 février 2010 comme **Journées de la persévérance scolaire** sur le territoire de la MRC de Coaticook ;
- < de faire parvenir une copie de la présente résolution à l'ensemble des municipalités de la MRC de Coaticook ainsi qu'à la Table estrienne de concertation inter-ordres en éducation.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,74		
Fernand Veilleux	6	15,74		
Réal Ouimette	2	3,76		
Richard Belleville	1	1,95		
Gaby Côté	1	2,60		
Lucie Tremblay	2	3,93		
Jacques Madore	2	2,95		
Henri Pariseau	1	0,74		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Linda Ouellet	1	2,63		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,68		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

10.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS

10.1 PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 14 DÉCEMBRE 2009

La secrétaire dépose le procès-verbal de la session extraordinaire du comité administratif du 14 décembre 2009.

10.2 COMPTE-RENDU DU COMITÉ RÉGIONAL DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU 15 DÉCEMBRE 2009

La secrétaire dépose le compte-rendu du Comité régional de Diversification et de développement du 15 décembre 2009.

10.3 PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 18 JANVIER 2010

La secrétaire dépose le procès-verbal de la session ordinaire du comité administratif du 18 janvier 2010.

10.4 COMPTE RENDU DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE DU 15 JANVIER 2010

La secrétaire dépose le compte rendu de la réunion du Comité consultatif agricole du 15 janvier 2010.

10.5 COMPTE RENDU DU COMITÉ AMÉNAGEMENT DU 18 JANVIER 2010

La secrétaire dépose le compte rendu de la réunion du Comité Aménagement du 18 janvier 2010.

11.0 RECOMMANDATIONS

11.1 COMITÉ ADMINISTRATIF DU 18 JANVIER 2010



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2010-01-39

11.1.1 APPUI À LA MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE ET LA MRC DE ROUSSILLON – NOUVELLE REDEVANCE EXIGIBLE POUR L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU que la MRC de La Nouvelle-Beauce et la MRC de Roussillon sollicitent l'appui de la MRC pour demander à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de modifier le règlement sur les nouvelles redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles tel que présenté dans la version administrative de la Politique de gestion des matières résiduelles ;

ATTENDU que le gouvernement a tout récemment fait connaître son nouveau projet de Politique sur la gestion des matières résiduelles devant s'appliquer de 2010 à 2015 ;

ATTENDU que ledit projet prévoit plusieurs orientations audacieuses en vue de réduire la production des matières résiduelles et les impacts néfastes qui peuvent en découler ;

ATTENDU que parmi les actions proposées par le gouvernement, il est prévu d'augmenter la redevance à l'enfouissement de 9,50 \$ par tonne dès avril 2010 et ce pour une période de cinq (5) années en vue de financer le programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage ;

ATTENDU que cette annonce d'augmentation des coûts de la redevance à l'enfouissement a saisi le milieu municipal à quelques jours de l'adoption des budgets municipaux et implique des coûts importants supplémentaires pour les municipalités ;

ATTENDU que l'annonce d'une augmentation importante des coûts reliés à un service municipal telle que l'augmentation de la redevance à l'enfouissement de 9,50 \$ la tonne engendre des problèmes importants pour les municipalités qui ont déjà adopté leurs budgets ;

ATTENDU que les citoyens s'attendent à des comptes de taxes aussi stables que possible et que l'annonce de l'augmentation de la redevance à l'enfouissement dès avril 2010 rend la tâche extrêmement difficile aux élus municipaux de répondre aux attentes de leurs commettants ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook salue l'initiative gouvernementale de déposer un projet de Politique de gestion des matières résiduelles pour les cinq (5) prochaines années ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook déplore toutefois le projet d'augmenter la redevance à l'enfouissement de 9,50 \$ par tonne enfouie dès avril 2010 car cette mesure augmente directement les coûts des municipalités pour la gestion des matières résiduelles et ne fournit pas de nouvelles sources de financement pour les nouvelles exigences gouvernementales à l'égard de la gestion des matières résiduelles ;

ATTENDU que le projet d'augmenter la redevance à l'enfouissement de 9,50 \$ par tonne enfouie dès avril 2010, tel que spécifié au projet provincial de Règlement modifiant le Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles, crée des déséquilibres budgétaires majeurs pour les municipalités qui ont pour la plupart complété leur préparation budgétaire ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la MRC de Coaticook procède déjà au compostage et n'a bénéficié d'aucune aide financière pour y parvenir ;

ATTENDU que dans un souci d'équité entre les municipalités, le gouvernement doit s'engager à ce que l'effet neutre de cette redevance **temporaire** se traduise par le remboursement des dépenses réellement encourues par chacune des municipalités ;

ATTENDU la recommandation du comité administratif telle qu'apparaissant au procès-verbal du 18 janvier 2010 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau
APPUYÉE par la conseillère régionale Ghislaine Leblond

IL EST RÉSOLU

- < d'appuyer les démarches des MRC de La Nouvelle-Beauce et la MRC de Roussillon et demander à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de modifier le règlement sur les nouvelles redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles tel que présenté dans la version administrative de la Politique de gestion des matières résiduelles et de retarder l'application du prélèvement d'une redevance supplémentaire de 9,50 \$ la tonne, s'il y a lieu, en janvier 2011 afin de permettre aux municipalités de planifier l'augmentation importante des coûts qu'engendra cette mesure gouvernementale sur les budgets municipaux et la taxation aux citoyens ;
- < de demander à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de s'engager à ce que l'effet neutre de cette redevance **temporaire** se traduise par le remboursement des dépenses réellement encourues par chacune des municipalités ;
- < de solliciter l'appui de la Fédération québécoise des municipalités et de l'Union des municipalités du Québec eu égard à cette requête ;
- < de transmettre une copie conforme de la présente résolution aux requérantes.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,74		
Fernand Veilleux	6	15,74		
Réal Ouimette	2	3,76		
Richard Belleville	1	1,95		
Gaby Côté	1	2,60		
Lucie Tremblay	2	3,93		
Jacques Madore	2	2,95		
Henri Pariseau	1	0,74		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Linda Ouellet	1	2,63		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,68		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2010-01-40

**11.1.2 APPUI À LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES –
SIGNATURE DE L'ENTENTE RELATIVE AU TRAITEMENT
DES CONSTATS D'INFRACTION SUR LES ROUTES
NUMÉROTÉES**

ATTENDU que la MRC de Vaudreuil-Soulanges sollicite l'appui de la MRC afin d'interpeller le ministre de la Justice et Procureur général de signer les ententes d'ici février 2010 pour octroyer le traitement des constats sur les routes numérotées aux cours municipales qui en ont déjà fait la demande ;

ATTENDU qu'une entente-cadre relative au traitement des constats devant les cours municipales a été signée le 11 avril 2003 entre le ministre de la Sécurité publique, le ministre de la Justice, la Fédération Québécoise des Municipalités et l'Union des municipalités du Québec ;

ATTENDU que le ministre de la Justice et Procureur général s'est engagé par cette entente-cadre à confier aux municipalités qui le demandent, la gestion, par leur cour municipale, de certains constats d'infraction délivrés au nom du Procureur général du Québec sur le territoire où la cour municipale a compétence ;

ATTENDU que le traitement de certaines infractions pénales devant la cour municipale peut contribuer à une meilleure accessibilité à la justice pour les citoyens des 23 municipalités desservies respectant ainsi le concept de justice de proximité énoncé à l'article 1 de la *Loi sur les cours municipales* ;

ATTENDU que la MRC s'interroge fortement sur les nombreux retards de la part du gouvernement provincial pour la mise en place de ce service ;

ATTENDU que la MRC désire mettre en œuvre l'entente signée depuis plus d'une année déjà, et ce avant le printemps 2010, afin d'offrir un service de police de proximité à sa population ;

ATTENDU que la MRC a déployé tous les efforts nécessaires pour accélérer ce service et qu'elle considère faire face à une attente non justifiée de la part du gouvernement pour la mise en œuvre de l'entente et la mise en place du service ;

ATTENDU la recommandation du comité administratif telle qu'apparaissant au procès-verbal du 18 janvier 2010 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Fernand Veilleux
APPUYÉE par le conseiller régional Réal Ouimette



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- < d'appuyer les démarches de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et d'interpeller le ministre de la Justice et Procureur général de signer les ententes d'ici février 2010 pour octroyer le traitement des constats sur les routes numérotées aux cours municipales qui en ont déjà fait la demande, dont celle de Coaticook ;
- < de solliciter l'appui de la Fédération québécoise des municipalités et de l'Union des municipalités du Québec eu égard à cette requête ;
- < de transmettre une copie conforme de la présente résolution à la députation régionale ainsi qu'à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,74		
Fernand Veilleux	6	15,74		
Réal Ouimette	2	3,76		
Richard Belleville	1	1,95		
Gaby Côté	1	2,60		
Lucie Tremblay	2	3,93		
Jacques Madore	2	2,95		
Henri Pariseau	1	0,74		
Linda Ouellet	1	2,63		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,68		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2010-01-41

11.1.3 APPUI À LA MRC DE MONTCALM – AUGMENTATION DES TARIFS LIÉS AUX INFRASTRUCTURES DE SOUTÈNEMENT

ATTENDU que la MRC de Montcalm sollicite l'appui de la MRC afin de demander au CRTC de ne pas donner suite à la demande de révision des tarifs liés aux services de structures de soutènement des grandes entreprises de services locaux titulaires car elle n'est pas justifiée, comporte un impact financier extrêmement préjudiciable aux citoyens canadiens et remet en question le développement des réseaux de fibres optiques sur le territoire des municipalités de l'ensemble du Canada ;

ATTENDU qu'une demande de révision des tarifs liés aux services de structures de soutènement des grandes entreprises de services locaux titulaires (ESLT) a été déposée au CRTC le 30 octobre 2008 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que cette demande qui va influencer très directement le coût d'opération du réseau de fibres optiques de plusieurs MRC, municipalités et commissions scolaires ;

ATTENDU que le CRTC a statué en 2008 que les services de structures de soutènement doivent être classés parmi les services de biens publics ;

ATTENDU les augmentations des tarifs projetées sont de 200 à 750% pour les structures de soutènement et que rien ne justifie une telle hausse pour des structures n'ayant besoin d'aucun entretien sur plusieurs années dans plusieurs cas ;

ATTENDU qu'en plus ces hausses varient énormément entre les ESLT, ce qui donne à penser qu'ils ne s'entendent pas sur lesdits coûts car ceux-ci sont très difficiles à justifier ;

ATTENDU que l'écart entre les tarifs des ESLT varie de façon importante de 200 à 500% pour les torons, de 400% à 750% pour les poteaux et de 380 à 400% pour les conduits ;

ATTENDU que ces augmentations vont remettre en question le développement des réseaux de fibres optiques ;

ATTENDU que ces augmentations seraient supportée par les citoyens deux fois plutôt qu'une, en effet, celle-ci fera augmenter la quote-part des municipalités donc le compte de taxe et les frais d'abonnement pour l'utilisation d'Internet par les utilisateurs ;

ATTENDU que cette augmentation est très difficile à justifier dans un contexte de ralentissement économique et de promotion du développement de l'Internet par les gouvernements alors que ces coûts d'entretien de structure sont réparties sur près de 50 ans (durée de vie probable d'un poteau) ;

ATTENDU qu'il est inadmissible d'être avisé d'une consultation publique de cette importance par un câblodistributeur local alors que cette décision aura un impact financier majeur sur les finances municipales de **l'ensemble** du Canada ;

ATTENDU la recommandation du comité administratif telle qu'apparaissant au procès-verbal du 18 janvier 2010 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jacques Madore
APPUYÉE par la conseillère régionale Linda Ouellet

IL EST RÉSOLU

< d'appuyer les démarches de la MRC de Montcalm et de demander au CRTC de ne pas donner suite à la demande de révision des tarifs liés aux services de structures de soutènement des grandes entreprises de services locaux titulaires car elle n'est pas justifiée, comporte un impact financier extrêmement préjudiciable aux citoyens canadiens et remet en question le développement des réseaux de fibres optiques sur le territoire des municipalités de l'ensemble du Canada ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- < de solliciter l'appui de la Fédération québécoise des municipalités et de l'Union des municipalités du Québec eu égard à cette requête ;
- < de transmettre une copie conforme de la présente résolution à la députation ainsi qu'à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,74		
Fernand Veilleux	6	15,74		
Réal Ouimette	2	3,76		
Richard Belleville	1	1,95		
Gaby Côté	1	2,60		
Lucie Tremblay	2	3,93		
Jacques Madore	2	2,95		
Henri Pariseau	1	0,74		
Linda Ouellet	1	2,63		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,68		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2010-01-42

**11.1.4 APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE STANSTEAD-EST -
INTERSECTION CHEMIN CURTIS ET AUTOROUTE 55**

ATTENDU que la municipalité de Stanstead-Est sollicite l'appui de la MRC afin de demander au ministère des Transports du Québec de conserver le chemin Curtis dans son intégralité en aménageant une infrastructure sécuritaire, permettant autant aux utilisateurs de l'autoroute 55 que de ceux du chemin Curtis de circuler en toute quiétude et sans danger et de procéder à une signalisation adéquate et ce de toute urgence ;

ATTENDU qu'un accident de la circulation est survenu le 1^{er} janvier 2010 à l'intersection du chemin Curtis et de l'autoroute 55, faisant un mort et plusieurs blessés ;

ATTENDU que cette intersection est dangereuse tant pour les utilisateurs de chemin Curtis que pour ceux de l'autoroute 55 ;

ATTENDU que lors de la construction de l'autoroute, des terrains ont été expropriés et des approches ont été faites pour la construction d'une structure enjambant l'autoroute, à la hauteur du chemin Curtis ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que lors de l'expropriation des terres agricoles, plusieurs producteurs ont vu les terres agricoles divisées par l'autoroute, le chemin Curtis étant la seule voie leur permettant de continuer d'exploiter leurs terres agricoles ;

ATTENDU que trois chemins reliaient les secteurs ouest et est de la municipalité, et que deux d'entre eux ont été fermés lors de la construction de l'autoroute, soit le chemin Grenier et le chemin Cassville, il est donc primordial de sauvegarder le chemin Curtis afin de garder l'unité de cette municipalité ;

ATTENDU que le chemin Curtis est également utilisé par les citoyens de municipalités avoisinantes ;

ATTENDU qu'advenant la fermeture du chemin Curtis la municipalité de Stanstead-Est serait scindée en deux, les citoyens du côté ouest n'auraient d'autres choix que d'emprunter les chemins des municipalités voisines pour traverser du côté est de leur propre municipalité ;

ATTENDU qu'il deviendrait impossible de donner des services d'urgence dans un délai raisonnable aux citoyens du chemin Curtis résidant du côté ouest de l'autoroute, sans mettre leurs vies en danger ;

ATTENDU que les agriculteurs devraient faire un détour de plusieurs kilomètres pour continuer à cultiver leurs terres agricoles situées de l'autre côté de l'autoroute, et que ce détour leur occasionnerait également des frais supplémentaires ;

ATTENDU la recommandation du comité administratif telle qu'apparaissant au procès-verbal du 18 janvier 2010 ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Ghislaine Leblond
APPUYÉE par le conseiller régional Jacques Madore

IL EST RÉSOLU

- < d'appuyer les démarches de la municipalité de Stanstead-Est et de demander au ministère des Transports du Québec de conserver le chemin Curtis dans son intégralité en aménageant une infrastructure sécuritaire, permettant autant aux utilisateurs de l'autoroute 55 que de ceux du chemin Curtis de circuler en toute quiétude et sans danger et de procéder à une signalisation adéquate et ce de toute urgence ;
- < de solliciter l'appui de la députation régionale ;
- < de transmettre une copie conforme de la présente résolution à la requérante.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,74		
Fernand Veilleux	6	15,74		
Réal Ouimette	2	3,76		
Richard Belleville	1	1,95		
Gaby Côté	1	2,60		
Lucie Tremblay	2	3,93		
Jacques Madore	2	2,95		
Henri Pariseau	1	0,74		
Linda Ouellet	1	2,63		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,68		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

11.2 COMITÉ RÉGIONAL DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU 15 DÉCEMBRE 2009

CM2010-01-43

11.2.1 DEMANDE DE FINANCEMENT DE SAINT-VENANT-DE-PAQUETTE – VOLET 5

ATTENDU que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a établi, dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014, un « indice de développement des municipalités » en utilisant des variables socioéconomiques issues des données de recensement de Statistique Canada ;

ATTENDU les municipalités dévitalisées ou à revitaliser sont celles qui présentent un indice de développement inférieur à -5 ;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette est l'une des 5 municipalités dévitalisées de l'Estrie avec un indice de développement de -8,23 ;

ATTENDU que le Plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées se veut avant tout une réponse taillée sur mesure à l'intention des municipalités qui font face à des enjeux cruciaux sur le plan économique, social ou démographique et vise à donner aux acteurs et leaders de ces milieux des moyens tangibles de vitaliser davantage leur territoire ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le volet 5 du plan d'action a pour but de permettre de financer des projets relatifs au maintien et au développement des services de base pour la population d'une municipalité dévitalisée et de permettre aux municipalités de se conformer aux normes gouvernementales, notamment en matière d'environnement et de sécurité incendie ;

ATTENDU la nécessité pour la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette de se doter d'un système de communications adéquat pour assurer la sécurité de sa population ;

ATTENDU que ce système nécessite l'ajout d'une tour de télécommunication pour assurer les communications des services incendie sur le territoire de la municipalité ;

ATTENDU que l'investissement financier nécessaire pour la réalisation de ce projet à Saint-Venant-de-Paquette est de 7 000 \$;

ATTENDU la recommandation du comité régional de diversification et de développement telle qu'apparaissant au compte rendu de la réunion du 15 décembre 2009 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Fernand Veilleux
APPUYÉE par le conseiller régional Jacques Madore

IL EST RÉSOLU

- < d'appuyer la demande de financement de la Municipalité de Saint-Venant-de-Paquette présentée dans le cadre du volet 5 du Plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées pour le projet d'installation d'une tour de télécommunications, tel que présenté ;
- < de transmettre une copie conforme de la présente résolution au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,74		
Fernand Veilleux	6	15,74		
Réal Ouimette	2	3,76		
Richard Belleville	1	1,95		
Gaby Côté	1	2,60		
Lucie Tremblay	2	3,93		
Jacques Madore	2	2,95		
Henri Pariseau	1	0,74		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Linda Ouellet	1	2,63		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,68		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2010-01-44

11.2.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FONDS D'AIDE AUX MUNICIPALITÉS MONOINDUSTRIELLES

ATTENDU que le projet présenté pour le projet de diversification déposé par la Ferme Martinette-Division gourmet érable Inc. dans le cadre du Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles du ministère du Développement économique, Innovation et Exportation, prévoit l'acquisition d'équipements et l'adaptation des bâtiments actuels lui permettant de diversifier ses marchés et ainsi que l'ajout de nouveaux produits à valeur ajoutée ;

ATTENDU que le projet permettra d'accroître la productivité de l'entreprise et d'atteindre de nouveaux segments de marché ;

ATTENDU que le projet répond aux objectifs établis dans le guide de gestion fixé par la MRC de Coaticook pour le Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles ;

ATTENDU que le projet se qualifie pour l'exclusion de la mise de fonds ;

ATTENDU la recommandation du comité régional de diversification et de développement telle qu'apparaissant au compte rendu de la réunion du 15 décembre 2009 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Richard Belleville
APPUYÉE par la conseillère régionale Gladys Bruun

IL EST RÉSOLU

- < d'accepter la demande d'aide financière d'un montant de 45 627 \$ pour le projet de diversification déposé par la Ferme Martinette-Division gourmet érable Inc. dans le cadre du Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles du ministère du Développement économique, Innovation et Exportation, pour l'acquisition d'équipements et l'adaptation des bâtiments actuels lui permettant de diversifier ses marchés et ainsi que l'ajout de nouveaux produits à valeur ajoutée ;
- < de transmettre une copie conforme de la présente résolution au CLD et au ministère du Développement économique, Innovation et Exportation.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,74		
Fernand Veilleux	6	15,74		
Réal Ouimette	2	3,76		
Richard Belleville	1	1,95		
Gaby Côté	1	2,60		
Lucie Tremblay	2	3,93		
Jacques Madore	2	2,95		
Henri Pariseau	1	0,74		
Linda Ouellet	1	2,63		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,68		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2010-01-45

11.2.3 PROJET DE COORDONNATEUR DU PÔLE AGROALIMENTAIRE - VERSEMENT

ATTENDU que le CLD de la MRC de Coaticook a déposé le rapport mi-étape du projet de coordonnateur du pôle agroalimentaire ;

ATTENDU que le rapport fut fait de l'avancement des travaux dans les 4 volets : incubateurs de produits maraîchers, commercialisation en magasin, projet HRI et centre d'entrepreneuriat agroalimentaire ;

ATTENDU la recommandation du comité régional de diversification et de développement telle qu'apparaissant au compte rendu de la réunion du 15 décembre 2009 ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Lucie Tremblay
APPUYÉE par le conseiller régional Fernand Veilleux

IL EST RÉSOLU de verser la deuxième tranche de la subvention pour le projet de coordonnateur du pôle agroalimentaire à Saveur des Cantons au montant de 32 500 \$ tel que prévu au protocole d'entente.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,74		
Fernand Veilleux	6	15,74		
Réal Ouimette	2	3,76		
Richard Belleville	1	1,95		
Gaby Côté	1	2,60		
Lucie Tremblay	2	3,93		
Jacques Madore	2	2,95		
Henri Pariseau	1	0,74		
Linda Ouellet	1	2,63		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,68		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2010-01-46

11.2.4 MODIFICATION – POLITIQUE DE REDÉFINITION DU TERRITOIRE D'INTERVENTION ET ÉTABLISSEMENT D'UN CRITÈRE DE RÉPARTITION DE LA QUOTE-PART

ATTENDU que le Plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées se veut avant tout une réponse taillée sur mesure à l'intention des municipalités qui font face à des enjeux cruciaux sur le plan économique, social ou démographique et vise à donner aux acteurs et leaders de ces milieux des moyens tangibles de vitaliser davantage leur territoire ;

ATTENDU que suite au dépôt dudit plan, chacune des MRC ayant conclu un contrat de diversification et de développement dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté a l'opportunité de définir elle-même le territoire d'intervention sans tenir compte des critères ayant initialement donné accès à ce Fonds (perte d'emplois, etc.) ;

ATTENDU que les montants supplémentaires octroyés et la prolongation de la durée du contrat présentent des conditions favorisant l'élargissement du territoire d'application afin d'en tirer le maximum de bénéfices et d'éviter de périmier des montants disponibles ;

ATTENDU que la *Politique de redéfinition du territoire d'intervention du Fonds de soutien aux territoires en difficulté* devra être modifiée ;

ATTENDU la recommandation du comité régional de diversification et de développement telle qu'apparaissant au compte rendu de la réunion du 15 décembre 2009 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Guy Lefebvre
APPUYÉE par le conseiller régional Richard Belleville

IL EST RÉSOLU

- < de revoir la Politique *de redéfinition du territoire d'intervention du Fonds de soutien aux territoires en difficulté* afin de permettre à l'ensemble des municipalités du territoire de la MRC de Coaticook d'y accéder sous la double condition de se doter d'un plan de développement et de contribuer financièrement à la mise de fonds de 10 % ;
- < d'établir un critère de répartition de la quote-part pour la contribution de 10 %.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,74		
Fernand Veilleux	6	15,74		
Réal Ouimette	2	3,76		
Richard Belleville	1	1,95		
Gaby Côté	1	2,60		
Lucie Tremblay	2	3,93		
Jacques Madore	2	2,95		
Henri Pariseau	1	0,74		
Linda Ouellet	1	2,63		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,68		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

11.3 COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE DU 15 JANVIER 2010

11.3.1 DEMANDE D'UTILISATION À UNE AUTRE FIN QUE L'AGRICULTURE - VIDÉOTRON - COMPTON

ATTENDU que Vidéotron Limitée s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour obtenir l'autorisation pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, d'une superficie de 1,245 hectares à même une partie du lot 1 802 579 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Sherbrooke en la municipalité de Compton et ce pour l'installation d'une tour et ses équipements nécessaires ainsi qu'un chemin d'accès ;

CM2010-01-47



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que les travaux se réaliseront en zone agricole provinciale, une autorisation préalable de la CPTAQ pour l'utilisation à une autre fin que l'agriculture est donc requise ;

ATTENDU l'avis du service d'aménagement à l'effet que la demande est conforme au schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

ATTENDU que la localisation projetée sera de moindre impact sur l'agriculture ;

ATTENDU que la municipalité de Compton est d'accord avec le projet ;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif agricole telle qu'apparaissant au compte rendu de la réunion du 15 janvier 2010 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Fernand Veilleux
APPUYÉE par le conseiller régional Gaby Côté

IL EST RÉSOLU de donner un avis de conformité à la demande présentée par Vidéotron Limitée, telle que décrite, en regard des orientations et des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC de Coaticook et d'appuyer la demande pour l'établissement d'une tour de télécommunication à Compton.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,74		
Fernand Veilleux	6	15,74		
Réal Ouimette	2	3,76		
Richard Belleville	1	1,95		
Gaby Côté	1	2,60		
Lucie Tremblay	2	3,93		
Jacques Madore	2	2,95		
Henri Pariseau	1	0,74		
Linda Ouellet	1	2,63		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,68		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

11.3.2 DEMANDE DE DÉROGATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ - RELOCALISATION DU MARCHÉ DE LA FERME BEAULIEU (WATERVILLE)

Le comité consultatif agricole maintient sa recommandation au conseil de la MRC de modifier la réglementation actuelle afin de permettre par dérogation la démolition du bâtiment actuel et la construction d'un nouveau bâtiment à l'intérieur de la zone inondable et de demander au ministère du Développement durable, de l'environnement et des Parcs de se prononcer sur le projet de règlement avant son adoption.

11.4 COMITÉ AMÉNAGEMENT DU 18 JANVIER 2010

11.4.1 DEMANDE DE DÉROGATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ - RELOCALISATION DU MARCHÉ DE LA FERME BEAULIEU (WATERVILLE)

Le comité Aménagement est d'accord avec la recommandation du consultatif agricole à l'effet de modifier la réglementation actuelle afin de permettre par dérogation la démolition du bâtiment actuel et la construction d'un nouveau bâtiment à l'intérieur de la zone inondable et de demander au ministère du Développement durable, de l'environnement et des Parcs de se prononcer sur le projet de règlement avant son adoption.

12.0 CORRESPONDANCE

12.1 EXTRAIT DU «REGISTRE DE CORRESPONDANCE»

La secrétaire dépose le compte rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

13.0 RAPPORTS

13.1 PRÉFET

Le préfet, Monsieur Réjean Masson fait un bref retour sur ses principales activités, soient : la Conférence régionale des élus (CRÉ) où un nouveau président fut élu, il s'agit de Monsieur Maurice Bernier. Il a également assisté à une réunion du comité exécutif de TACTIC où l'entente avec XITTEL fut signée. Les scénarios de déploiement seront étudiés au cours des prochains jours.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

13.2 DÉLÉGATIONS ET PORTEURS DE DOSSIER

Jacques Madore, responsable des loisirs invite les membres du conseil à participer aux diverses activités prévues dans le cadre de Plaisirs d'hiver. Il soulève une problématique au niveau de la Maison des Jeunes de Coaticook. Une rencontre au cours des prochains jours devrait permettre de dénouer la situation. Le comité s'est réuni le 14 janvier afin de travailler à la planification stratégique de 2009.

Lucie Tremblay, responsable des dossiers culturels, mentionne que la Table de concertation culturelle tiendra son Lac-à l'épaule le 30 janvier prochain. À titre de déléguée au CAB, elle remercie ceux qui ont participé aux cuisines collectives en décembre dernier et mentionne que la relocalisation est toujours au cœur des préoccupations. Au niveau de la famille, elle annonce que la communication De l'ainé au p'tit dernier s'en vient et invite les municipalités à le diffuser.

Richard Belleville, responsables des dossiers des matières résiduelles indique que Monsieur Guy Labbé quittera son poste en mai et que la Régie de tri a reçu la compensation de RECYC-Québec. Au niveau de la Régie des déchets, de nouveaux membres se joindront aux municipalités déjà membres.

Linda Ouellet, responsable des dossiers de sécurité publique mentionne que le Comité de sécurité publique avait une réunion aujourd'hui. Les demandes des municipalités adressées à leur parrain ont été remises à la SQ. La SQ a déposé son rapport annuel de gestion. Il fut question du prochain Forum des CSP à Saint-Hyacinthe, d'une problématique de chasseurs à Barnston-Ouest et de la présence d'un policier du poste de Coaticook aux Jeux Olympiques de Vancouver, en sus du rapport d'étape et de la revue de presse.

Gladys Bruun indique que la SADC tiendra une formation le 6 février prochain pour les nouveaux membres. La prochaine réunion du CLD est la semaine prochaine.

Fernand Veilleux indique que le COGESAF a tenu une réunion le 8 décembre dernier, où Véronique Rioux a déposé son bilan. Monsieur Serge Forest de Sherbrooke fait maintenant parti de l'exécutif. Il fut à nouveau question du portail de l'eau.

Bertrand Lamoureux indique que le Comité aménagement travaillera sur l'abattage d'arbres et les affectations au cours des prochains mois.

Ghislaine Leblond, à titre de déléguée au CIARC, indique que l'assemblée générale annuelle s'est tenue le 3 décembre dernier. Un léger profit a pu être dégagé. La fenestration de la maison, l'achat d'un camion réfrigéré et le Sécuri-Jour sont les projets à venir. Messieurs Martin Bergeron, François Lévesque et Marc Benoît ont été élus comme administrateurs.

13.3 DIRECTRICE GÉNÉRALE

La directrice générale fait un bref retour sur ses principales activités, soient : les rencontres individuelles annuelles du personnel permanent, la rencontre de la vérificatrice en préparation de la vérification 2009, la rencontre avec l'expert au niveau de la gestion de la TPS et de la TVQ, rencontre du directeur régional du ministère des Transports pour discuter des travaux prévus en 2010, le réaménagement des bureaux, rencontre du comité provincial en sécurité



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

incendie, participation au comité de vigilance de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de Coaticook, participation au Rendez-vous de la Solidarité à Sherbrooke le 7 décembre dernier, négociations avec le fournisseur de services Internet, suivi du dossier du Mont Hereford, rencontre du comité régional de Diversification, etc.

13.4 AUTRES INFORMATIONS ET/OU RAPPORTS

13.4.1 PROGRAMMATION – PLAISIRS D’HIVER

La secrétaire dépose la programmation des activités organisées dans le cadre de Plaisirs d’hiver 2010.

13.4.2 FINANCEMENT – INITIATIVES EN LOISIRS

La secrétaire dépose des articles de la revue Marché municipal portant sur des sources possibles de financement des loisirs. Pour de plus amples renseignements, les municipalités sont invitées à communiquer avec Madame Auray.

13.4.3 CAMP 911

La secrétaire dépose un article de la revue Hors Feu du ministère de la Sécurité publique portant sur le Camp 9-1-1 de la MRC de Coaticook.

13.4.4 TABLE DES INTERVENANTS D’URGENCE

La secrétaire dépose un article de la revue Hors Feu du ministère de la Sécurité publique portant sur la Table de concertation des intervenants d’urgence de la MRC de Coaticook.

14.0 RETOUR SUR LA SESSION

Rien à signaler.

15.0 CLÔTURE DE LA SESSION

L’ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 21h57.

LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

LE PRÉFET



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Les documents relatifs à la session sont classés sous le code 102-102, session ordinaire du conseil du 20 janvier 2010.

Responsable des archives

